Image not found or type unknown

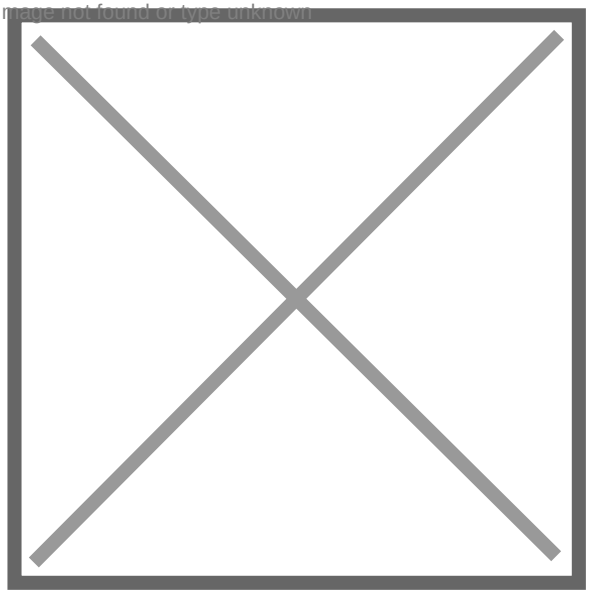

Ma demission m'ouvre t elle le droit aux indemnisations ?

Par **nolog**, le **17/08/2012** à **20:09**

Bonjour,

J'ai démissionné du poste de technicienne que j'occupais depuis 5 ans, car je reprends mes études a partir de septembre : Master informatique en contrat de professionnalisation (ce qui m' a d'ailleurs poussé a démissionner car pour faire un contrat pro quand on a plus de 26 ans il faut être demandeur d'emploi)

est ce que durant les deux mois qui me séparent de la rentrée universitaire je peux prétendre à des indemnisations, en d'autres termes est ce que ma démission est ce qu'ils appellent légitime ?

sachant qu'avant de démissionner j'étais en congé parental qui s’arrête en novembre prochain.

Merci pour votre retour

Par **DSO**, le **18/08/2012** à **14:41**

Bonjour,

Votre démission n'ouvre pas droit à l'indemnisation Pôle Emploi, mais vous devriez continuer

à percevoir votre congé parental.

ordialement,
DSO

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés